



Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture le : .....  
 Et publication ou affichage  
 du : .....



Syndicat Mixte du  
**Bassin de l'Or**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**  
**Séance du 17 décembre 2009**  
 Hôtel du Département à MONTPELLIER

**DELIBERATION n° 1-17/12/09**

**Objet :** composition du nouveau comité syndical  
 élection du Président

La séance est présidée par le doyen de séance, Monsieur YVON PRADEILLE qui procède à l'appel nominal au vu de la nouvelle composition du Comité syndical issue de la révision statutaire du Syndicat mixte et des délibérations des collectivités adhérentes qui ont procédé à la désignation de leurs délégués.

Collectivité	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Michel LAZERGES Alain AQUILINA Bernard GANIBENC Danielle GIRAUD Roger MONTIEL Michel MARTIN	Présent Présent Présent Excusée Présent Procuration à B.GANIBENC	Philippe LAVAL Jacques HELSEN Bernard FABRE Pierre ADOUE Daniel EDO Laurent HATIER	Présent Présent Excusé Présent Présent Excusé
Communauté de Communes Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	Présent	Jacques GRAU	Excusé
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES Robert PISTILLI Richard PITAVAL J-Louis BOUSCARAIN Jean CHARPENTIER	Présente Procuration à R.PISTILLI Présent Présent Présent Présent	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ Christiane COLIER Patrick LAOUT Pierre LIBES Fabrice FENOY	Excusée Excusé Excusée Excusé Excuse Excusé
Communauté d'agglomération de Montpellier	Pierre BONNAL Lionel LOPEZ Christian VALETTE Yvon PELLET Alain BARRANDON Pierre COMBETTES	Excusé Présent Présent Présent Procuration à Y PELLET présent	Christian GESBERT Jean Pierre COULET Gilbert PASTOR Jean Luc MEISSONNIER Pierre DUDIEUZERE Arnaud MOYNIER	Présent Excusé Excusé Excusé Excusé Excusé
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Yvon PRADEILLE Jean-Marcel CASTET Michel GUIBAL Cyril MEUNIER Monique PETARD	Présent Présent Procuration à C MEUNIER Présent Présent Procuration à YPRADEILLE	André VEZINHET Christian JEAN José SOROLLA Christophe MORALES François LIBERTI Frédéric LAFFORGUE	Présent Excusé Excusé Excusé Excusé Présent

Constatant que le quorum est atteint, M PRADEILLE déclare la séance ouverte.

**1 / Le Comité syndical de prend acte de sa nouvelle composition.**

**2 / Election du président**

M PRADEILLE rappelle qu'en vertu des statuts, le Président du Syndicat mixte est élu en son sein par le Comité syndical selon les modalités suivantes

- o le collège des délégués départementaux détient 19 voix à répartir entre 6 délégués (5 délégués détenant 3 voix chacun, un délégué détenant 4 voix) ;
- o le collège des intercommunalité dispose de 19 voix à répartir ainsi que suit :
  - Communauté de communes du Pays de l'Or : 6 délégués détenant 1 voix chacun,
  - Communauté de communes du Pays de Lunel : 6 délégués détenant 1 voix chacun,
  - Communauté de communes du Pic Saint Loup : 1 délégué détenant 1 voix,
  - Communauté d'agglomération de Montpellier : 6 délégués détenant chacun 1 voix.

M PRADEILLE demande aux candidats à la présidence de se faire connaître :  
une seule candidature est exprimée, celle de Claude BARRAL, Conseiller général du canton de Lunel.

M PRADEILLE déclare scrutin ouvert, appelle successivement les délégués syndicaux à déposer leurs bulletins dans l'urne, procède au dépouillement et proclame les résultats :  
M Claude BARRAL est élu par 35 voix pour et 3 bulletins blancs.

M PRADEILLE lui laisse le fauteuil de la Présidence.

**Pour extrait conforme.**

Le Président de séance,

Yvon PRADEILLE.

